

1. VOTE DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE PRESLES SERGE CAS – ANNEE 2023

Rapporteur : Claire DELPECH

Le budget annexe a été créé en 2019 afin d'individualiser les opérations relatives à une comptabilité distincte (M22).

L'année 2023 est marquée par l'augmentation sensible des dépenses d'électricité et la nécessaire adaptation des charges locatives versées par les résidents. La résidence de Presles bénéficie aussi des efforts entrepris par la Ville dans le cadre du Plan de Sobriété Energétique.

Des opérations de rénovation des studios seront engagées grâce au legs Serge Cas afin d'optimiser les locations des logements.

Le budget annexe s'équilibre sans avoir recours à la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice. Il sera intégré lors d'un budget supplémentaire.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Produits entretien	800€	Loyers et charges	218 600€
Alimentation	1500€		
Locations immobilières	105 000€		
Autres	1 500€		
Eau-assainissement	13 300€		
Electricité	70 500€		
Maintenance	26 000€		
Total	218 600€		218 600€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter du budget annexe Résidence de Presles Serge Cas – année 2023.